

ATTESTATION MUTUELLE OBLIGATOIRE FAMILLE

Nom de l'assuré : _____ N° Sécurité Sociale : _____

Adresse complète : _____

Date de naissance : _____ Lieu de naissance : _____

Informations sur la mutuelle obligatoire :

Nom de la mutuelle : _____

Numéro d'adhérent : _____

Adresse de la mutuelle : _____

Téléphone / Email : _____

Personnes à charge couvertes :

Nom et Prénom	Lien de parenté	Date de naissance
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____

Article 1 – Objet de l'attestation

La présente attestation certifie que l'assuré est adhérent à une mutuelle obligatoire familiale conformément à la législation en vigueur et bénéficie d'une couverture complémentaire santé pour l'ensemble des membres de sa famille.

Article 2 – Validité de l'attestation

Cette attestation est valable pour l'année civile en cours et peut être exigée par les employeurs, organismes de sécurité sociale ou autres tiers concernés.

Article 3 – Obligations de l'assuré

L'assuré s'engage à informer immédiatement la mutuelle de tout changement de situation familiale ou professionnelle susceptible d'affecter sa couverture.

Article 4 – Confidentialité des données

Les informations contenues dans cette attestation sont strictement confidentielles et utilisées uniquement dans le cadre de la gestion des droits à la mutuelle obligatoire.

Article 5 – Jurisdiction compétente

Tout litige relatif à la présente attestation sera soumis aux tribunaux compétents conformément au droit français.

SIGNATURE DE L'ASSURÉ

SIGNATURE DE LA MUTUELLE

Signature : _____

Signature : _____

Source originale de ce document :

<https://juridique-administration.com/modele-attestation-mutuelle-obligatoire-famille/>

Ce modèle vous a-t-il été utile ?

Découvrez d'autres modèles à jour sur :

<https://juridique-administration.com>

Voir plus de modèle

Ce modèle est destiné exclusivement à un usage personnel et non commercial.

Toute diffusion ou publication doit obligatoirement citer la source.

Ce modèle est fourni à titre purement indicatif et ne constitue pas un conseil juridique.
Il est recommandé de consulter un professionnel qualifié pour des situations spécifiques.